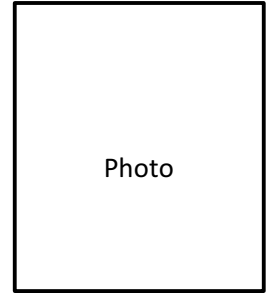




DOSSIER D'INSCRIPTION

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)



DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER 06 SEPTEMBRE 2018

Avant de remplir ce dossier merci de prendre lecture du règlement de sélection et des CGI

➤ ETAT CIVIL

Nom: _____ Prénom : _____

Né(e) le _____ A : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Mail : _____

Tel : 059 _____ Portable : 069 _____

Adresse FACEBOOK : _____

Autorisez- vous l'envoi par mail ou newsletter de nos offres de formation ? Oui Non

➤ SITUATION D'ENTREE EN FORMATION

Situation professionnelle :

Demandeur d'emploi (Identifiant _____) Travailleur indépendant

Salarié(e) en CDD CDI

Employeur/adresse : _____

Fonction/profession : _____

Travailleur handicapé reconnu par la CDAPH

Inscrit au CAP EMPLOI Oui Non

Nom du référent : _____

Autres


Précisez : _____

ZONE RÉSERVÉE AU POLE ADMINISTRATIF AVI CONSEIL (ne rien inscrire)

Formation PC10

STG dispensé : DC1 DC2 DC3 DC4

Formation PC11

 **Choix de la spécialité** (sous réserve de financement et d'effectif). Classez ces trois spécialités par ordre de priorité (Option préférée = 1, Option la moins souhaitée = 3) :

Spécialité	Ordre de priorité- précisez choix 1 et choix 2
Accompagnement à la vie à domicile	
Accompagnement à la vie en structure collective	
Accompagnement à l'Éducation Inclusive et à la vie ordinaire	

ATTENTION : Chaque spécialité sera ouverte à la condition qu'un minimum de 5 personnes la choisisse. Dans l'hypothèse où votre option prioritaire ne pourrait pas ouvrir faute d'un effectif suffisant, acceptez-vous de vous inscrire sur votre deuxième choix ? Oui Non

Ce choix ne sera définitif qu'après les 14h de détermination, dispensées en début de formation (sauf pour ceux entrant direct en parcours spécialité)

 **Voie de formation souhaitée**

- Formation initiale (vous n'avez jamais suivi une formation en travail social)
- Formation tout au long de la vie en situation d'emploi (vous êtes salariée et envisagez de vous former parallèlement)
- Formation en parcours individualisé (les personnes ayant déjà une option DEAES et souhaitant en passant une autre)
- Complément de formation dans le cadre de la V.A.E (vous avez validé une partie du diplôme par le VAE)

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE ADMINISTRATIF	
<input type="checkbox"/> FRAIS DE SÉLECTION RÉGLÉS <input type="checkbox"/> Écrit et oral : 70€ <input type="checkbox"/> Orale uniquement : 50€ <input type="checkbox"/> Entretien préalable : 40 € <input type="checkbox"/> FRAIS DE DOSSIER 70€ (à confirmation d'inscription) RÉGLÉS	<input type="checkbox"/> Dossier enregistré le <input type="checkbox"/> Attente prise en charge prévue le..... <input type="checkbox"/> Dossier incomplet <input type="checkbox"/> Dossier validé le

➤ MON PROJET PROFESSIONNEL

Niveau d'Etudes :

- Niveau VI (Fin de scolarité obligatoire)
- Niveau V (BEP, CAP)
- Niveau IV (BAC)
- Niveau III (Bac+2)
- Niveau I (Bac+3 et plus)

Dernière classe fréquentée :

Dernier diplôme obtenu :

Avez-vous suivi les formations ci-dessous ?

SST (Sauveteur Secouriste du Travail) Oui Non Si oui, date ▶/...../.....

PRAPPS (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Sociale) Oui Non Si oui, date ▶/...../.....

Autres (ex PSCI) ▶

Je souhaite bénéficier de la dispense de l'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite)

Je détiens un des TITRES ou DIPLOMES donnant lieu cette dispense d'écrit (Cochez la case correspondante) :

- Diplôme au moins égal ou supérieur au niveau IV (ex : BAC...)
- Diplôme d'Etat assistant familial – DEAF CAP petite enfance
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – DEAS Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture - DEAP
- Titre professionnel assistant de vie - Titre professionnel assistant de vie aux familles - ADVF
- Certificat employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales
- Brevet d'études professionnelles Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Certificat d'aptitude professionnelle Employé technique de collectivité
- Certificat d'aptitude professionnelle Assistant technique en milieu familial ou collectif
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Brevet d'études professionnelles agricoles Option services aux personnes
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole services en milieu rural
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
- Lauréat de l'Institut du Service Civique

Je m'inscris à la spécialité et souhaite bénéficier de la dispense des épreuves de sélection au titre de : (cocher le diplôme que vous détenez – voir le règlement d'inscription)

TITRES ou DIPLOMES donnant lieu à dispense de l'écrit et de l'oral d'admission*:

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-Psychologique – DEAMP – année d'obtention :
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide à Domicile - CAFAD ou Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale – DEAVS / année d'obtention :

***NB : Vous aurez toutefois un entretien avec l'équipe d'encadrement pour valider votre demande d'inscription**

Expériences professionnelles :

- Secteur social / Médico-social (ex : IME, ESAT, MAS, association d'insertion...)

1-Fonction occupée : _____

Nombre d'année :

2-Fonction occupée : _____

Nombre d'année :

- Secteur du Service à la Personne

1-Fonction occupée : _____

Nombre d'année :

2-Fonction occupée : _____

Nombre d'année :

- Autres Secteurs (précisez) : _____

Fonction occupée :

Nombre d'année :

➤ **FINANCEMENT DE L'ACTION DE FORMATION**

CASE A : FINANCEMENT POLE EMPLOI/CONSEIL REGIONAL – AIF/CHÈQUE QUALIFICATION

Adresse de l'agence dont vous dépendez :

Nom du Conseiller :

Tel : Mail :

CASE B : FINANCEMENT INDIVIDUEL

Je souhaite financer, en partie ou totalement, mon action de formation

- Paiement de la totalité de l'action 15 jours avant le démarrage
- Paiement en plusieurs fois

Soit : 20% 15 jours avant le démarrage

Puis.....mensualités (12 maximum- voir le service clientèle) pour solde

CASE C : FINANCEMENT EMPLOYEUR (PF) et/ou CPF et/ou CIF

NOM de l'Employeur :

ADRESSE COMPLETE :

Tel Fax :
...

Mail :@.....

Contact/service Formation : Nom.....Tel :

NOM du Signataire de la Convention de Formation :

FONCTION.....

Cette formation est prise en charge au titre :

- Du plan de formation
- Du droit individuel à la formation - CPF
- Du congé individuel de formation – CIF
- Contrat de Professionnalisation Période de professionnalisation

Précisez le nom de l'OPCA :

Contact OPCA : Nom.....Tel

Signature du Responsable formation du salarié

REGLEMENT DE SELECTION

Ce règlement découle des textes officiels suivants :

- ✓ Décret N° 2016-74 du 29 janvier 2016 et Arrêté du 29 janvier 2016

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant (DEAES) est délivré au nom du Ministre Chargé des Affaires Sociales par le Directeur Régional de la DRJSCS.

Retrait des dossiers

Le dossier est à retirer auprès du centre de formation **AVI CONSEIL** ou sur le site internet <http://www.avi-conseil-formation.com/> à partir du 23 mars 2018 et à remettre complet au plus tard le **06 Septembre 2018**.

Le candidat devra avoir suivi la réunion d'information préalable à son inscription.

Les candidats dont le dossier est complet recevront une décision de recevabilité avec la convocation aux épreuves d'admissibilité **5 jours avant les épreuves**. Les convocations aux épreuves d'admissibilité et d'admission seront envoyés par mail.

Tout dossier incomplet sera retourné et devra être complété dans les délais requis. Passé ce délai, les candidats dont les dossiers sont incomplets recevront une décision de rejet justifiée.

Calendrier des épreuves

- ✓ Epreuve écrite d'admissibilité : **14 septembre 2018 – résultats le 18 Septembre 2018**
- ✓ Epreuve d'admission : **les 20 et 21 septembre 2018 - résultats le 24 septembre 2018**

Conditions d'admissibilité

Le candidat a subi l'épreuve écrite :

- Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée d'1h30. Il sera proposé au candidat un questionnaire d'actualités sociales comportant 10 questions. Le traitement des copies est confié à un jury école (double correction)

L'admissibilité du candidat est prononcée à partir de la **note de 10/20**

La directrice du centre et la responsable pédagogique valident la liste des candidats à convoquer pour la phase d'admission. Les candidats déclarés admissibles ainsi que les candidats dispensés d'épreuve d'admissibilité seront convoqués à l'épreuve d'admission.

Conditions d'admission

Le candidat ayant réussi la phase d'admissibilité ou qui en est dispensé sera convoqué 10 jours avant l'épreuve d'admission.

- Il s'agit d'un entretien oral de 30 minutes avec un jury école (1 formateur + 1 professionnel) engagé à partir d'un questionnaire préalablement rempli par le candidat.

L'orientation du questionnaire vise le parcours du candidat, sa motivation, le lien expérience-motivation, sa connaissance du métier et de la formation, sa mobilité géographique et ses modalités d'organisation.

- Cette épreuve permet d'évaluer :
- ✓ Les motivations pour le métier et le secteur professionnel
 - ✓ Les capacités d'adaptation aux réalités professionnelles
 - ✓ Les aptitudes relationnelles

 **Validation de la liste finale des candidats retenus**

La commission d'admission du centre arrête la liste de tous les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à la suite de l'épreuve d'admission. Une liste principale est validée en partant de la meilleure note puis suivant l'ordre décroissant et tenant compte du nombre des places disponibles. Les autres candidats ayant réussi l'admission figurent sur une liste complémentaire ne pouvant excéder plus de la moitié de la liste principale.

Cette dernière sera utilisée par le centre en cas de désistement d'inscription d'un candidat sur liste principale.

Pour les candidats ayant obtenu la même note à l'admission, la commission tiendra compte de la note obtenue sur les critères dans l'ordre suivant :

- ✓ Critère motivation
 - ✓ Critère projet professionnel (lien expérience-motivation)
 - ✓ Critère mobilité
 - ✓ Critère modalités d'organisation
- ✓ **Communication des résultats**

Les résultats aux épreuves d'admissibilité et d'admission sont transmis par courrier à chaque candidat. La liste principale des admis en formation sera aussi diffusée sur le site du centre et par voie d'affichage sur place.

La liste des admis est transmise à la direction de la DJSCS, par la directrice du centre, un mois maximum après le démarrage de l'action. Cette liste précise la voie de formation et la durée du parcours de chacun des candidats retenus.

La confirmation de l'entrée en formation doit être retournée dans les 15 jours qui suivent la réception de la recevabilité. Passé cette date, il sera fait appel au 1er candidat sur la liste complémentaire.

✓ **Validité de la sélection**

Les résultats ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle est organisée la sélection.

✓ **Candidats en complément de formation suite VAE partielle** (article 17 de l'arrêté du 29/01/16)

Les candidats qui après une validation partielle prononcée par un jury de validation des acquis de l'expérience, optent pour un complément de formation n'ont pas à subir les épreuves d'admission. **Toutefois, un entretien obligatoire avec le responsable pédagogique de l'action et la direction du centre** sera organisé afin d'identifier les capacités à s'insérer dans un dispositif pédagogique et de déterminer un programme individualisé de formation.

Définition des parcours de formation individualisée

✓ Le positionnement

La formation préparant au DEAES comprend un temps de « **détermination des parcours** ». Cette étape vise à **définir avec le candidat**, en fonction de ses dispenses, de son parcours antérieur et de son projet professionnel, le **parcours de formation adaptée**.

Cette phase représente un « positionnement » et intervient dès le démarrage de l'action et avant le début des cours.

Seront abordées les questions de :

- ✓ Connaissances des différents métiers (fonctions, activités, contextes d'interventions...)
- ✓ Projet professionnel et capacités intrinsèques pour atteindre les objectifs,
- ✓ Dispenses et allègements de formation,
- ✓ Niveau de connaissances du stagiaire et de ses modes d'apprentissages.

Le parcours déterminé et accepté par le stagiaire sera consigné dans un **contrat pédagogique personnalisé (CPP)** et validé par la commission d'admission et d'allègement du centre.

✓ Le protocole d'allègement de formation

Pour obtenir des allègements de formation le candidat devra respecter le protocole suivant :

- ✓ Transmettre sa demande par écrit 1 semaine avant le démarrage de l'action de formation
- ✓ Cette demande sera examinée par la commission d'admission et d'allègements qui s'appuiera du dossier fourni avec la demande et du bilan du positionnement
- ✓ La décision de la commission sera prise en compte dans la proposition de parcours individualisé du stagiaire.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

À lire attentivement et à conserver par le candidat

Art.1 MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription se font par téléphone ou par courrier électronique avant la date de début de la formation choisie. **Les candidats doivent assister à une réunion d'information collective** durant laquelle ils seront informés du dispositif et leur sera remis le dossier d'inscription et documents pour leur demande de financement.

Le candidat ayant réussi les épreuves de sélection devra confirmer son inscription 15 jours avant la date de démarrage par la remise du document confirmation d'inscription dûment signé. AVI CONSEIL transmet au client un contrat ou convention de formation en cas de parcours formation continue financé par employeur ou à titre individuel.

Une convocation d'entrée en formation est transmise à réception de sa confirmation d'inscription, précisant les horaires et le planning des cours.

Art.2 NIVEAU REQUIS ET ADEQUATION

Dans chaque programme de formation, sont définis des pré-requis pour intégrer le dispositif.

Par ailleurs, AVI Conseil organise des sélections qui valident l'entrée en formation du stagiaire. Un parcours individualisé pourra être proposé aux stagiaires après le positionnement en début de formation.

L'entrée en formation préparant au DEAES est conditionnée à la réussite aux épreuves de sélection qu'organise le centre de formation. Aucune condition de diplôme n'est exigée. Une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission permettent de sélectionner les candidats.

Sont dispensés de l'une ou l'autre de ces épreuves ou des deux, les candidats titulaires des titres ou diplômes suivants (liste fixée par le ministre chargé des affaires sociales – voir pages 3 et 4 du présent dossier)

Art.3 DELAI DE RETRACTATION

A compter du jour de confirmation d'inscription (art.1), le client bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun frais pédagogique ne pourra être réclamé par A.V.I CONSEIL. Après ce délai, l'inscription est considérée définitivement validée.

La directrice du centre peut accorder au-delà du délai de 10 jours pour le motif suivant :

- ✓ De droit, un report « d'un an, renouvelable une seule fois, en cas de congé de maternité, paternité ou adoption, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant âgé de moins de 4 ans. »
- ✓ De droit, un report, renouvelable deux fois, en cas de rejet du rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé formation.
- ✓ Après étude de pièces justificatives en cas de maladie invalidante, d'accident ou tout autre évènement grave.

Ce report est valable que pour le centre **AVI CONSEIL**.

Le candidat qui en bénéficie devra confirmer son intention d'intégrer la formation minimum 3 mois avant la date de démarrage de la prochaine session

Art.4 FRAIS DE SÉLECTION

Le candidat doit s'acquitter des frais de sélection d'entrée, dont le montant est indiqué sur ce dossier. Ces frais de sélection restent acquis à **AVI CONSEIL** (non remboursable) quelque soit le motif.

Art.5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Le paiement des frais pédagogiques se fait jusqu'à 12 fois, selon un échéancier défini avec le client. Le solde devra intervenir avant la fin de la formation suivie. La première fraction correspond à 20% du coût pédagogique total. Elle sera réglée par chèque bancaire à l'inscription. Les autres échéances seront organisées par prélèvement automatique encaissés aux dates prévues par un échéancier signé.

Les candidats ayant fait des demandes de financement auprès d'administration doivent fournir leur attestation de prise en charge 15 jours avant le démarrage.

A échéances régulières au cours de l'action et en fin pour le solde des frais pédagogiques, A.V.I CONSEIL établit une facture au nom du client ou de l'organisme financeur.

Art.6 : RESERVE

La direction se réserve le droit d'annuler contre remboursement une action de formation courte en cas d'insuffisance de participants.

Art.7 : MODALITES D'ANNULATION de L'INSCRIPTION

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure dûment reconnue**, le contrat ou convention de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat majorées de 30% des frais de sélection.

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION POUR LA SELECTION D'ENTREE

Les candidats devront retirer un dossier d'inscription en ligne ou sur place, lors de la réunion d'information collective et le déposer à AVI CONSEIL.

Ce dossier comprend :

- Le dossier complété et signé
- Une fiche préparatoire à l'entretien avec le jury
- Une copie de la pièce d'identité ou du passeport (en cours de validité)
- Un curriculum-vitae à jour
- Une copie des diplômes ou des titres obtenus (pour l'étude des dispenses aux épreuves de sélections et au parcours individualisé à réaliser)
- Le cas échéant, une demande d'allègement et de dispense
- Le cas échéant, copie de la décision jury VAE ayant dispensé le candidat bénéficiant d'une validation partielle des acquis de l'expérience, des pré-requis nécessaires à l'entrée en formation préparant au DEAES
- Pour les candidats lauréats de l'Institut de l'Engagement, la décision d'admission ; lauréats.
- Le chèque de règlement des frais de sélection d'admissibilité
- Le règlement par chèque de la totalité des frais pédagogiques (paiement échelonné remise de tous les chèques – au dos nom/prénom/action/date échéance)
- 1 photo d'identité collée sur le présent dossier.
- 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- 1 chèque à l'ordre d'**AVI CONSEIL**, pour les frais de sélection d'un montant de :
 - 70 euros pour les candidats se présentant aux épreuves écrites et orales
 - 50 euros pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite
 - 40 euros pour les candidats dispensés des épreuves d'admission (cf règlement de sélection)

Les frais de sélection restent acquis au centre en cas de désistement, abandon, absences aux épreuves ou échec.

Pour les salariés : pièces complémentaires

- L'autorisation de l'employeur à suivre la formation**
- La photocopie du contrat de travail et la prise en charge financière.**

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera refusé.

PIÈCES À FOURNIR A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION




- Attestation de Sécurité Sociale
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Une ramette de papier blanc A4 (80g)
- 1 enveloppe timbrée grand format (20g – tarif en vigueur)
- 1 enveloppe timbrée demi-format (20g – tarif en vigueur)
- 1 Photo d'identité
- Frais de dossier et d'examen : 70 euros

Frais de formation :

- ✓ Parcours complet : **6260 € - nous consulter pour les auto-financements**
- ✓ Parcours spécialité : **2830 €**

- ✓ Parcours partiel (suite VAE ou validation partielle DEAES) : **tarif étudié en fonction des compétences à valider – nous consulter**

Répartition de la facturation des frais de formation par **AVI CONSEIL**:

-  chaque mois pour les financements employeur/OPCA
-  mensuellement conforme aux échéanciers, pour les financements individuels
-  pour le solde, à la fin de la formation.

Les personnes en formation qui ne s'acquittent pas des frais de formation dans les conditions prévues ne pourront pas prétendre à poursuivre leur formation. Ces personnes ne seront pas présentées au diplôme préparé.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER 06 SEPTEMBRE 2018

<p>DOCUMENTS A RETOURNER A : A.V.I CONSEIL Par Mail contact@avi-conseil-formation.com</p> <p>ou sur RV 16, Bd de la Pointe Jarry – ZI JARRY 97 122 BAIE-MAHAUL</p> <p>Uniquement le Mardi et vendredi</p>	<p>Je déclare avoir pris connaissance des règlements de sélection et conditions générales d'inscription</p> <p>Le ____/____/201 Signature précédée de la mention « lu et approuvé »</p>
---	--

FICHE PREPARATOIRE A L'ENTRETIEN DE SÉLECTION

Epreuve d'admission

DEAES

Document à remettre dès l'inscription

CONSIGNES À SUIVRE :

Pour votre entretien de sélection vous devez rédiger ce document en répondant aux 5 items ci-dessous. Merci de répondre aux éléments dans l'ordre en précisant bien le n° de l'item auquel vous répondez.

Vous devrez prendre soin de mettre en haut du document vos « Noms et prénoms » et le titre « FICHE PRÉPARATOIRE À L'ENTRETIEN »

Détaillez et argumentez votre projet professionnel selon les thèmes ci-dessous 2 à 3 pages.

- 1- Présentez les éléments de votre parcours antérieur personnel et éventuellement professionnel qui vous ont amené(e) à faire le choix de la formation d'Accompagnant Educatif et Social.
- 2- Quels sont vos acquis, vos points forts et vos points faibles ? Pourraient-ils constituer des atouts pour l'exercice de la profession d'Accompagnant Educatif et Social ?
- 3- Analysez de façon argumentée les expériences de groupe auxquelles vous avez participé.
- 4- Présentez vos attentes vis à vis de la formation D'accompagnant Educatif et Social : quels sont les problèmes éducatifs et sociaux que vous souhaiteriez particulièrement aborder dans votre formation ? Développez et argumentez ?
- 5- Présentez comment vous anticipez l'organisation de vos conditions de vie matérielle et familiale pour réaliser votre projet de formation, en termes de logement, de ressources, de changement de rythme de vie, de temps de travail personnel, et ceci dans le cadre d'une formation à plein temps, en voie directe, ou en situation d'emploi.

ATTESTATION d'AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR

Raison sociale :

Adresse :

Nom du dirigeant :

Salarié concerné par l'action de formation :

Poste occupé :

Type de contrat :

Date de prise de fonction :

M.....est autorisé(e) à suivre l'action de formation préparant au DEAES du 13/11/2018 au 13/11/2019 conformément au planning proposé. Il/elle pourra suivre le stage de 140 h (minimum) obligatoire dans une autre structure du secteur.

Le financement de cette action de formation mobilise des fonds

CPF

Plan de formation

CIF

Période de professionnalisation

Cette action sera financée à hauteur de€ (reporter le montant)

OPCA gestionnaire :

Nom et coordonnées du contact OPCA : M

Nom et coordonnées du contact formation de l'entreprise :

Cachet et signature de l'employeur

**FICHE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION
FORMATION PRÉPARATOIRE AU DEAES
DU 13 NOVEMBRE 2018 AU 13 NOVEMBRE 2019**

Document obligatoire à conserver pour confirmer votre inscription

Je soussigné(e) M....., né(e) le/...../....., inscrit(e) à l'action préparant au DEAES session 2019 chez AVI CONSEIL, confirme, suite à ma réussite aux épreuves de sélection, ma présence à cette action de formation du 13/11/18 au 13/11/2019.

Je valide cette inscription par la remise ce jour des pièces demandées conformément à la procédure d'inscription et aux conditions générales d'inscription.

Baie-Mahault le

(nom, prénom du stagiaire + signature)